40e Année - N° 3061. Le No 0,25 c. Paraît le Samedi 2 Juin 1928.

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
DOUZE francs par an
ETRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite, 25, SISTERON
R. C. Sisteron No 117. C.-C. Chèque Postal Marseille 156.36
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

ANNONCES
Judiciaires (la ligne).....1,25
Réclames (la ligne).....1,00
Commerciales (la ligne).....1,00
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

LE SCANDALE DES CHUTES DE LA DURANCE

ALAIS, CAMARGUE ET Cie

Nous avons vu dans notre premier article qu'à la date du 4 Septembre 1919 une convention était intervenue entre l'Etat représenté par M. Claveille, ministre des Travaux publics et la Société des Forces Motrices de la Durance représentée par M. Emile Boyoud administrateur délégué, aux termes de laquelle la dite Société était autorisée à prendre à Beynon (H-A) dans la Durance un débit de 90 mètres cubes à la seconde en vue d'utiliser cette force dans une usine hydro-électrique qui devait être édifiée à Sisteron, près du viaduc construit sur le Buech.

En exécution de cette convention la Société commence les travaux qui devaient être achevés dans un délai de quatre années c'est-à-dire en 1923.

En 1921 la Société arguant de la crise industrielle qui sévissait sur le pays, arrête les travaux et demande une prorogation de délai. Elle demande en outre au Ministre (et c'est ici le point grave de l'affaire) l'autorisation d'installer une usine **provisoire** au Poët à peu près à la moitié de la concession, le surplus de la chûte, c'est-à-dire le tronçon Le Poët-Sisteron, devant être exécuté dans les cinq années qui suivraient la réception de l'usine du Poët.

Emu par cette demande qui risquait de léser les intérêts du département le Conseil général des Basses-Alpes se réunit en session extraordinaire à Digne le 18 Juin 1923. La ville de Sisteron fut consultée et dans une réunion extraordinaire à laquelle assistaient MM. Honnorat, sénateur, R. Anglès et Paul Reynaud, députés des B-A, le Conseil municipal présidé par M. Thélène émit un avis favorable à la demande de prorogation de délai et à la construction d'une usine **provisoire** au Poët sous la condition expresse du paiement par la Société à la ville de Sisteron d'une *annuité* de trente mille francs (30.000 frs.) payable à partir du décret autorisant la création de la chûte **provisoire** du Poët jusqu'à la mise en service de l'Usine de Sisteron ou jusqu'à la déchéance ou l'abandon de la concession de la chûte.

Le Conseil général donna alors lui aussi un avis favorable à la demande formulée par la Société et la création de l'usine du Poët fut autorisée à *titre provisoire*.

Il fut bien entendu que les travaux pour *l'aménagement de la chûte de Sisteron seraient continués*.

M. Thélène, en administrateur avisé exigea un engagement écrit de la Société. Notre souci d'éclairer nos concitoyens sur cette affaire nous fait une obligation de mettre sous les yeux de nos lecteurs le dit engagement. Le voici en entier :

CHUTE DE SISTERON

Création de la chûte provisoire du Poët

La Société des Forces motrices de la Durance, représentée par M. Marlio, administrateur délégué élisant domicilie à Paris, 126, rue de la Boétie, agissant au nom de la société en vertu des pouvoirs qui lui ont été conférés par délibération du Conseil d'Administration en date du 25 septembre 1922.

Comme suite à la demande d'aménagement de la chûte provisoire *du Poët présentée par elle,*

S'engage

1°) A verser à la commune de Sisteron une annuité de trente mille francs (30.000) payable à terme échu, courant à partir de la date du décret autorisant la création de la chûte provisoire *du Poët jusqu'à la réalisation de l'une des deux éventualités suivantes :*

A) La mise en service de l'usine hydro-électrique de Sisteron concédée le 4 septembre 1919 ;

B) La déchéance ou l'abandon de la concession de la chûte de Sisteron, actuellement accordée, étant entendu que dans ce dernier cas, le total des annuités payée ne pourra pas être inférieur à deux cent cinquante mille frs. (250.000)

2°) A tenir les réserves de force prévues aux articles 19 et 20 du cahier des charges de la concession de l'usine de Sisteron à la disposition des parties prenantes à une tension au plus égale à 10.000 volts à l'usine du Poët, tant qu'elle existe, *à Château-Arnoux ou à Volonne, dans la limite d'une puissance de 80 kilowats, à Saint-Auban et à l'un des prix suivants au choix des parties prenantes :*

0 fr. 10 le kilowat-heure ;

ou au prix fixé par l'article 19 du cahier des charges de la concession de Sisteron pour les services publics.

3°) La Compagnie de produits chimiques et électro-métallurgiques Alais, Froges, Camargue, ayant pris les engagements dont copie est ci-jointe vis-à-vis de la société des Forces Motrices de la Durance, cette dernière déclare assumer vis-à-vis du pouvoir concédant la responsabilité personnelle de l'exécution des dits engagements.

Fait à Paris le 6 août 1923.
Vu et approuvé
Société des Forces Motrices de la Durance
L'Administrateur délégué,
Signé : MARLIO.

Cette convention est suffisamment explicite. La Société des Forces Motrices de la Durance ayant fait valoir qu'elle avait besoin immédiatement d'une force électrique pour alimenter l'usine de Saint-Auban est autorisée à équiper *provisoirement* la portion de la chûte déja aménagée (Beynon-Le Poët) et à construire une usine *provisoire* au Poët sous la réserve suivante :

1°) Que les travaux Le Poët-Sisteron seront continués.

2°) Qu'elle paiera à la ville de Sisteron une annuité de 30.000 francs (trente mille) jusqu'à la mise en service de l'Usine de Sisteron — ou à la déchéance prévue par les articles 31 et 32 du cahier des charges en cas de non tenue des engagements de la société, ou à l'abandon **total** de la chûte Beynon-Sisteron..

D'ores et déjà, nous en avons la conviction, nos lecteurs ont compris que les droits de la ville de Sisteron sont certains ; les engagements de la société sont formels ; nous verrons dans notre prochain article comment la société va s'y prendre pour essayer d'éluder les dits engagements.

EMILE GALICI
CONSEILLER GÉNÉRAL DES BASSES ALPES.

POUR LES ALPES PROVENÇALES.

POUR SISTERON

De l'utilité de la création d'un Syndicat d'Initiative

S'il est entendu que la partie montagneuse de la Provence que nous appelons ethniquement la Haute Provence est riche en sites pittoresques et qu'elle a le double avantage d'offrir, à ceux qui viennent la visiter, des montagnes arides et sauvages, des côteaux boisés et verts et qu'elle mérite à tous égards une publicité bien justifiée, nous ne devons pas, par contre, ignorer que pour donner de l'activité au tourisme dans notre région, il est de toute nécessité de procurer aux touristes qui répondent à notre appel le confort et le nécessaire. Dans ce sens, il ne faut pas que les initiatives individuelles soient dispersées, elles doivent être au contraire coordonnées sous une seule direction c'est-à-dire dans une seule main, c'est à cette condition seulement qu'elles seront couronnées de succés.

Les fêtes qui vont avoir lieu au mois d'août dans notre ville sont le préambule indiqué pour la création d'un Syndicat d'Initiative ; les nombreux visiteurs que nous attendons à cette époque, pourront, tout à leur aise, juger de la splendeur du cirque Sisteronnais, de même, ils pourront comparer les Alpes françaises aux Alpes Suisses et, si nous voulons pousser à l'extrême la communauté du pittoresque entre ces Alpes nous pourrons aussi leur montrer le spectacle gratuit et grandiose du passage des troupeaux transhumants qui, cornes en bataille et clochettes retentissantes se rendent de la Crau dans les hautes régions pour y prendre leur nourriture. Ce sera une attraction de plus à ajouter à l'originalité du pays.

Certes, la création d'un Syndicat d'Initiative exige un gros effort et un bon dévouement de la part de ceux qui voudront bien en prendre la direction. A côté de nous, à Gap, nos voisins ont réussi dans cette organisation, aujourd'hui ce syndicat fonctionne à la satisfaction des estivants et du commerce local. Pourquoi ne pourrions-nous pas faire chez nous ce qui réussit si bien ailleurs ; sommes-nous moins accessibles aux initiatives que nos voisins ! Je ne le crois pas ! l'organisation de nos fêtes en est la preuve.....

Mais à côté des initiatives connues et inconnues qui peuvent se révéler, un S. I. doit trouver auprés du Conseil municipal une aide précieuse par une subvention ; de pair avec ses dirigeants il contribuera à sa prospérité et à sa vitalité ; de même l'adduction d'eau et des égouts en sera la base car sans ces deux adjuvants on ne saurait rien tenter. C'est surtout aux particuliers que l'on s'adressera lorsque l'eau, prometteuse d'hygiène et de confort, coulera aux abords de nos jardins et que l'électricité y jettera ses rayons lumineux, on verra alors s'élever des villas et des chalets avec leur pergola comme ceux qui s'élèvent déjà à quelques pas de la gare, et, ce n'est pas faire un mauvais emploi de son argent que de faire construire, bien au contraire, c'est un revenu très intéressant que le propriétaire de la villa retirera à chaque saison estivale.

Une tentative de création d'un syndicat d'initiative fut déjà faite il y a une vingtaine d'années, et, puisque plus bas, M. Provence, dans la lettre élogieuse qu'il nous adresse et dont nous sommes confus, évoque la mémoire de M. Clergue Albert aujourd'hui disparu, disons que ce fut sous sa direction que cette tentative eut lieu ; la première année le résultat dépassa les espérances ; il vint des touristes tant et plus, on les logea du mieux que l'on put, il n'y eut même pas assez de logements, et malgré le dévouement dont M. Clergue fit preuve en pareille circonstance, il ne put contenter tout le monde ; la deuxième année les touristes furent plus rares. Aujourd'hui la question a changé, la création d'un S. I. peut être envisagée avec chances de succés ; l'eau est presque à nos portes.

Sa création demandera certainement du temps ; comme toute entreprise elle aura sa période de tatonnement qui cessera dès que l'eau permettra aux propriétaires de bâtir ou d'aménager leurs locaux au dernier confort ; mais n'oublions pas qu'il y a une liaison évidente entre le tourisme et cette branche industrielle ; les deux éléments n'en font qu'un, l'un est la conséquence de l'autre et le succès de celui-ci assure le succès de celui-là, c'est pour cela qu'après les fêtes du mois d'août, au cours de l'hiver qui suivra on devra envisager la création de cet organisme dont le succès sera un bienfait pour notre pays.

M.-PASCAL LIEUTIER.

Erratum. — Dans notre article de

© VILLE DE SISTERON

samedi sur le " Tourisme ", une horrible coquille a échappé à nos corrections. Nous avons laissé imprimer ceci : En été nos sites, nos environs et leurs côteaux sont embaumés par la *faune*, c'est **flore** que nous avons voulu dire.

Nous sommes persuadés que nos lecteurs auront corrigé d'eux-mêmes cette confusion.

P. L.

* * *

Nous avons reçu l'aimable lettre suivante que nous insérons volontiers :

Cher M. Lieutier et excellent confrère,

Je viens de lire avec le plus vif intérêt votre judicieux article sur le Tourisme. *On ne saurait qu'en approuver l'idée. Lors de la réunion du T. C. F. pour l'aménagement touristique des Gorges du Verdon, M. Adrien Roux, vice-président du Conseil général, auquel le T. C. F. venait de remettre une médaille en témoignage de sa longue fidélité touristique, déclara* " Je n'ai jamais désespéré de notre département car il avait en puissance deux mamelles : la Houille blanche et le Tourisme ".

La houille blanche n'est pas de mon domaine, mais je crois pouvoir traiter du tourisme. Eh ! bien, mon cher confrère, comme M. Adrien Roux, comme le toujours regretté Clergue, comme vous, nous devons croire au tourisme alpin. Voyez ce qu'il a fait au Queyras, en Dauphiné, en Savoie ! Pourquoi délaisserait-il notre chère et savoureuse Haute-Provence ?

Les villes qui avec tant de grâce, accueillent les Saisons d'Art Alpin *travaillent ici pour leur avenir. Regardez Moustiers, où nous avons en 1927 entrepris une tâche hardie, téméraire, coûteuse. Eh ! bien, Moustiers d'ici 1930, sera une capitale du tourisme, " la clef d'or du Verdon ". Sisteron attire, va attirer l'attention sur elle. Point névralgique de notre pays gavot, à 150 kilomètres de Marseille, de Grenoble, d'Avignon, point d'étape de et vers Nice, Sisteron n'a que d'être mieux connue pour être plus visitée. Nous allons l'y aider. Le bénéfice se rapportera, vous verrez, sur plusieurs années. Quelle belle chose si l'on pouvait faire annuelles les représentations de plein air de la Citadelle ! Il y a là un cadre unique ; autour de nous, un public assez étendu. Creusez cette idée. Songez aux foules d'Orange, de Carcassone, de Vaison.....*

Laissez-moi, cher confrère, en terminant, vous remercier, et avec vous tous nos confrères de toutes opinions, et MM. les correspondants des quotidiens, de l'aide utile et cordiale donnée à l'Exposition prochaine. Une fois de plus, la presse aura été utile. On dit tant de mal d'elle, qu'il est bon de dire aussi son bien et son chaud appui.

MARCEL PROVENCE,
membre du comité d'A. R. du T. C. F.

LOGIQUE !

Le « Travailleur des Alpes » rend compte à sa façon de ce qu'il appelle " l'incident Ch. Baron-Galici ".

Pour moi il n'y a pas d'incident !

J'estime que le département des Basses-Alpes est intéressé au plus haut point à ce que la Société des Forces Motrices de la Durance tienne les engagements librement souscrits à savoir : la construction d'une usine hydro-électrique à Sisteron qui sera pour notre département et pour la ville de Sisteron une source de revenus considérables. M. Charles Baron cherche à dégager la dite Société de ses engagements : il est logique ; il est dans son rôle ! Les loups ne se mangent pas entre eux !

Je continuerai malgré tout et quoiqu'il advienne à exposer à mes concitoyens l'affaire de l'usine Electrique de Sisteron (que notre confrère la *Défense* appelait *il y a peu de temps encore :* **le scandale des Forces Motrices Alais, Camargue et Cie.**

L'an prochain les électeurs Sisteronnais auront à faire connaître leur avis à ce sujet ; c'est à eux et à eux seuls que revient le dernier mot en cette affaire.

En attendant je mets au défi Le Travailleur des Alpes d'éclairer le public en insérant l'étude impartiale et purement objective que ses confrères du département ont bien voulu publier sous ma signature.

EMILE GALICI,
Conseiller général des Basses-Alpes

Rubrique des Mutilés

Le remboursement de la taxe civique aux veuves de guerre et aux ascendants.

Il a été ordonné par la loi du 23 mars 1928, cette loi exonère de la taxe civique les veuves de guerre pensionnées non imposées sur le revenu ainsi que les ascendants bénéficiaires en 1925 d'une allocation.

Cette nouvelle disposition permet d'introduire avant le 23 juin 1928, une demande de remboursement de cette taxe, qui est depuis longtemps payée.

Que faire ? Deux moyens sont offerts :

Ou demander le bénéfice de la loi sur feuille timbrée envoyée à M. le Préfet ;

Ou faire la demande de remboursement à la mairie de Sisteron, en apportant toutes pièces justifiant le dit remboursement (titre de pension, avis de payement, reçu de la somme versée.

* * *

AVANT LE CONGRÈS DE MANOSQUE

10 Juin ? Cette date ne dit rien, peut-être à bon nombre de mutilés. Et pourtant ? pourtant elle devrait sonner pour eux, l'heure du ralliement. Oui, camarades isolés ou groupés rappelez-vous bien que le dimanche 10 juin, à Manosque, aura lieu l'assemblée générale de la Fédération départementale des victimes de la guerre.

Il ne faut pas que notre fédération qui compte plus de 1500 membres ait l'apparence d'un squelette.

Il ne faut pas que nous restions chez nous.

Il faut que nous nous levions tous en masse, que nous allions tous répondre présent à Manosque, il va de notre vie, de la vie de nos associations, il y va de nos intérets propres et c'est notre devoir.

Et puis voulez-vous oui ou non que notre fédération soit prospère ? Voulez-vous qu'elle périsse faute de force faute de membres et qu'elle se réduise à sa plus simple expression ? Non, n'est-ce pas, vous ne voulez pas car celà serait fini de nos revendications.

Il serait désirable que toutes les victimes de la guerre le comprennent et adressent leur adhésion aux sociétés locales rattachées à la fédération. C'est par le nombre que nous aurons la force et que nous pourrons faire sauvegarder nos droits sacrés de créanciers privilégiés de la nation. C'est surtout aux faibles, aux pauvres que notre appel s'adresse, ils ont besoin de secours, d'aide, de conseils. Ou en trouveront-ils si ce n'est auprès de leurs camarades ? Pourquoi rester isolés ?

Allons, camarades qui hésitez encore Secouez votre apathie, n'hésitez pas et venez vous grouper nombreux le 10 juin autour de la banière de notre fédération. Nous avons encore de durs assauts à livrer, et nous avons besoin de votre force, de votre collaboration.

Victimes de la guerre, haut les cœurs : Tous à Manosque pour la défense de nos droits.

COLOMB,
Président d'honneur de la F. D. Bas-Alpine des victimes de la guerre.

JOURNÉE NATIONALE DES MÈRES DE FAMILLE

Le Gâteau des Mamans

Hommage aux Mamans.

Des mois, elle a vécu dans l'espoir et la crainte,
Entre tous, elle veut son enfant le plus beau,
Plus il aura coûté de douleurs et de plaintes,
Elle voudra joli son tout petit berceau.

Mères ! Ce mot divin désignant sur la terre
Ce qu'il est de plus grand, de noble de meilleur
Symbole de l'amour que rien ne désespère
Qui partage et pourtant sait donner tout son cœur !

Vous êtes des nations la suprême richesse,
Leurs vraies veines, dit-on, se trouvent dans vos chairs
Et que demandez-vous pour cela ? La tendresse
Des êtres pour lesquels vous avez tant souffert.

Mieux que le père encor, c'est vous dans la famille
Dont la force dépend. La mère est la leçon,
L'exemple de la vie ; elle enseigne à sa fille
La bonté, la douceur, et l'honneur au garçon.

Une mère jamais n'attend de récompense,
Le bonheur de l'enfant suffit à son bonheur,
Et cependant qu'est-il ? Un total de souffrances,
Toutes dissimulées dans le fond de son cœur.

Source de dévouement, ange de sacrifice
Qui ne demandez rien de vos soins en retour
Qui pour sauver vos fils iriez jusqu'au supplice,
Qu'ont-ils fait, ces ingrats, pour fêter cet amour ?

Aujourd'hui cependant dans notre doulce France,
Nous revenons enfin de notre égarement,
Pour réparer l'oubli dont notre âme s'offense,
Il s'est institué la journée des Mamans.

Ce jour, il faut chacun pour qu'elles soient heureuses,
Répandre de la joie en toutes les maisons,
Que chacune apparaisse embellie et rieuse
Et redorer partout le maternel blason.

Ceux-là pour qui la vie s'est montrée plus marâtre
Au cimetière iront les mains chargées de fleurs,
Ils s'agenouilleront sur la terre ou l'albâtre
Et là, se recueillant, verseront de doux pleurs.

VŒU

De l'amour maternel, c'est jour de souvenance
Ah ! que nul ne l'oublie, et tous, petits et grands,
Devant notre maman, comme dans notre enfance,
Humbles, nous reviendrons même un peu repentants.

A l'heure du repas, nous passerons à table,
Riches d'avoir donné très généreusement
Pour que tous les Français, puissants ou misérables
Goûtent sans exception au gâteau des Mamans.

C. EYRAUD,
Président de la Chambre Syndicale des Patrons Pâtissiers Confiseurs de Saint-Etienne, du Forez et du Velay.

Ce gâteau se trouve à l'occasion de cette journée chez tous les confiseurs. L'y acheter.

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

Avis aux contribuables.

Le contrôleur des Contributions Directes se tiendra à la disposition des contribuables à la mairie, aujourd'hui Samedi 2 Juin de 2 heures à 5 heures du soir.

Enquête.

Une enquête de comodo et incomodo est ouverte à la mairie du 28 mai au 4 juin inclus, sur le projet de location amiable, par la commission administrative de l'hopital hospice, au profit de M. Fabre, entrepreneur de spectacles à Digne, pour une durée de 22 ans, moyennant la somme annuelle de 2.500 francs, de l'immeuble dit des « Pénitents » actuellement occupé par la mairie.

Le dossier est déposé au Secrétariat de la mairie ou les déclarations seront reçues le mardi 5 juin par le Commissaire enquêteur.

Pupilles de la Nation.

Les Membres de la Section Cantonale des Pupilles de la Nation de Sisteron sont priés d'assister à la réunion Générale qui aura lieu le dimanche 3 Juin à 14 heures à la mairie.

Ordre du jour : Renouvellement des membres du Bureau, élection du président de la section dont le mandat arrive à expiration.

Questions diverses.

Le présent avis tient lieu de convocation.

Le President : COLOMB.

FÊTES DE LA PENTECOTE.

Notre fête patronale a été, cette année, favorisée par le beau temps, elle a été très animée ; aussi, les attractions foraines installées sur le cours du collège et le Pré de Foire, ont fait de bonnes recettes.

Les concerts donnés par la musique « Les Touristes des Alpes » ont été écoutés avec plaisir, et les bals publics, pleins d'entrain n'ont pris fin qu'à une heure avancée de la nuit. Voici les résultats des courses et concours divers organisés à cette occasion.

Courses de bicyclettes : 1· Paret, de Digne, 2 Liotard, de Digne ; 3· Milési, de Digne ; 4· Gorjes, Sisteron Vélo. Tous les autres coureurs ont abandonné.

Cross pédestre : 1· Ragot, de Gap ; 2· Barthélémy, de Peyruis.

Concours de Tir au fusil Lebel : 1· Latil Jules, du Sisteron-Vélo ; 2· Trézzini, de Laragne ; 3· Sarlin, du Sisteron Vélo.

La Commission du Sisteron-Vélo adresse ses sincères remerciements aux généreux sportifs : M. Andine Joseph, pour les deux primes offertes à la course cycliste, et M. Fiastre, qui a doté également d'une prime le cross pédestre et la course cycliste.

Concours de boules : 1er prix, équipe Bernard M., Brun A., Gontal ; 2e prix, équipe Silvy M., Sacco, Michel A.

Un concours de la beauté alpine

A l'occasion de la saison d'Art Alpin et de la Fête du Costume, nous aurons dans Sisteron, un concours dit de la *Beauté Alpine*. Un jury composé d'artistes, d'amateurs d'art, décidera quelles jeunes filles inscrites au concours se rapprochent le plus du type même de la beauté alpine. Rassurons nos lectrices. Ce concours sera d'une parfaite correction. Un jury d'artistes compétents dira en toute simplicité, son opinion. Et il y aura un précieux bijou pour la jeune fille de nos vallées qui sera reconnue la plus près du type de beauté recherché.

Cette proclamation sera faite à l'issue de la fête du costume, fête à laquelle nos jeunes filles sont convoquées avec leurs familles, sans distinction de vallées et de milieux. Toutes nos jeunes filles, venues à Sisteron avec leurs parents, pourront participer à la fête qui sera de bonne tenue, de grâce et de belle humeur.

PETITION. — Nous croyons savoir qu'une pétition recouverte des signatures des contribuables intéressés de la partie de la rue Droite qui va de la confiserie Gilbert à la Poste à été remise à la mairie pour avis favorable et pour être adressée à M. l'Ingénieur en chef du Département à Digne. Cette pétition demande pourquoi ce tronçon de route n'est pas soumis — comme les autres tronçons — au goudronnage que le service des

© VILLE DE SISTERON

P.-et-C. effectue en ce moment ! Les signataires se demandent si, au même titre que leurs voisins, ils n'ont pas droit aux mêmes égards en tant que contribuables.

REUNION PUBLIQUE.

On nous communique :

Mardi prochain 5 Juin à 9 heures au Casino, grande conférence publique et contradictoire organisée par le Parti Communiste.

Orateurs : Laribère des jeunesses communistes : Auvin, député communiste de l'Indre.

Les détracteurs du Parti Communiste sont invités à venir faire la contradiction.

OFFICIERS DE RESERVE.

Le Colonel Murat, Directeur de l'E.P.O R. d'Aix-Digne et Salon invite MM. les Officiers de Réserve de l'Infanterie de Digne à assister à une séance d'instruction qui aura lieu le 3 juin 1928 à Digne.

Rassemblement à 10 heures 30 au Lycée.

Nos Compatriotes.

Nous apprenons avec plaisir le mariage à Marseille de notre compatriote M. André Monges, docteur en droit, résidant à Toulon avec Mademoiselle Paulette Bonhomme.

Nos félicitations et nos meilleurs vœux accompagnent les futurs époux.

AVIS

Le bureau de « l'Agence des Alpes » et des assurances « La Concorde » est transféré 8, place de l'Horloge (Maison Reynaud).

Monsieur ARNOUX, POISSONNERIE MARSEILLAISE, informe sa nombreuse clientèle qu'à partir du 1er juin il ouvrira son dépôt de glace naturelle et hygiénique des glacières de la Roche-des-Arnaud.

On peut dès aujourd'hui s'y adresser.

On demande un apprenti cuisinier. S'adresser au bureau du journal.

CINÉMA-CASINO

Samedi 2 Juin, soirée

avec orchestre symphonique

La Maison des Terreurs

Original chinois

d'après les mèmoires du Dr Griffith

LE CIRCUIT D'AMOUR

Grande Comédie Comique

La semaine prochaine :

LE COURRIER ROUGE

Le 30 Juin, pour clôturer :

LE FEU (Verdun)

PORCELAINES — FAIENCES

—o— GRISTAUX —o—

OCTAVE BONTOUX

Rue Droite - SISTERON - Basses-Alpes

Article-Réclame du mois de Juin :

Service à gâteaux 13 pièces.

Porcelaine décors variés. 25 frs.

A CÉDER Commerce de Parfumerie

très bien achalandé. Emplacement unique.

S'adresser à M. Henri GIRAUD, 6, Rue de Provence.

A VENDRE

PIANO en très bon état.

S'adresser au bureau du Journal.

Transports - Sable - Gravier

VENTE DE FUMIER

—o— PRIX MODERÉS —o—

S'adresser

Joseph ANDINE

7 - Rue de Provence — SISTERON

DESTRUCTION FOUDROYANTE DES PUNAISES

et de leurs œufs par l'OXYTOUT insecticide liquide

Droguerie P. BERNARD

25, Rue Droite, SISTERON

Boucherie Richaud

Installation Moderne

Chambre froide.

Fabrique de glace

Téléphone 16.

Dr AUDIBERT-ROUSSET

33, Boulevard Philipon - Marseille

nez, gorge, oreille, larynx

chirurgie de la Tête et du Cou

Consultation : 3 Juin *de 8 heures à midi (Hôpital Sisteron)*

Hôtel-Restaurant *à remettre cause fatigue, dans jolie ville Vaucluse avec ou sans immeuble. S'adresser : GOLIN, APT (Vaucluse).*

Papier ver-à-soie

et Thermomètre

en vente à la

Librairie - Papeterie-Imprimerie

Pascal LIEUTIER

25, rue Droite — Sisteron

Félix DUPERRON

INGÉNIEUR-ARCHITECTE

Etudes,

Plans,

Devis,

Métrés,

Expertises,

Bornages

Avenue Gambetta (Route de Nice)

DIGNE — Téléphone 97

Aux oppréssés

En toute saison, les asthmatiques et les catarrheux toussent et sont oppressés ; aussi pensons-nous leur être utile en leur signalant la poudre Louis Legras, le meilleur remède à leurs souffrances. Elle calme instantanément les plus violents accès d'asthme, de catarrhe, d'essouflement, de toux de vieilles bronchites et guérit progressivement.

Une boite est expédiée contre mandat de 4 francs (impôt-compris, adressé à Louis Legras, 1, Boulevard Henri-IV, Paris.

ETAT-CIVIL

du 18 au 25 Mai 1928

PUBLICATIONS DE MARIAGES

Entre Joseph Erraibichi, journalier à Sisteron et Léontine Antonia Roman, s. p. à Sisteron.

MARIAGES

Néant.

NAISSANCES

Jean Louis Gabriel Blanc, Place de la Grande-Ecole. — Andrée Marie Louise Burle, Rue Deleuze.

DÉCÉS

Henri Marius Désiré Jaume, Rue Porte-Sauve.

BANQUE DES ALPES

(Société Anonyme au Capital de 5 millions)

Ancienne Banque

CHABRAND et P. CAILLAT

Siège Social à Gap, Rue Carnot

Agences ouvertes tous les jours : Embrun. Laragne. Saint-Bonnet. Sisteron. Briançon

BUREAUX AUXILIAIRES : GUILLESTRE (Lundi) SERRES (Samedi) VEYNES (Jeudi) L'ARGENTIERE (samedi)

Comptes-Courants Commerciaux

Dépôts de fonds avec intérêts

Encaissements d'effets de Commerce

Achat et Vente de Monnaies Etrangères

Opérations de Bourse

Paiement de Coupons

Location de Coffres-forts

Articles de pêche en vente à la librairie-papeterie LIEUTIER.

Etude de Me G. BUES, notaire à SISTERON (Basses-Apes)

Successeur de Me BOREL

PURGE

d'hypothèques légales

A la requête de la **Société des Forces Motrices de la Durance**, Société anonyme au capital de vingt millions de francs dont le siège social est à Lyon, rue Grôlée, numéro 9 et la Direction générale à Paris, 23, rue de Balzac, ayant élu domicile en l'étude de Me **Buès**, notaire à Sisteron.

Et suivant exploit de Me Bertrand, huissier à Sisteron du vingt-quatre mai mil-neuf-cent-vingt-huit, enregistré.

Notification a été faite :

1° A Monsieur le Procureur de la République près le Tribunal civil des Basses-Alpes, en son parquet, au palais de Justice à Digne.

2° Et à Monsieur Marcel **Chauvin**, agriculteur demeurant à Châteauneuf-Val-Saint-Donat, pris en sa qualité de subrogé-tuteur du mineur Gaston-François-Etienne **Chauvin**, demeurant à Sisteron.

De l'expédition en forme d'un acte dressé au greffe du Tribunal civil de première instance des Basses-Alpes à Digne le trois mai mil-neuf-cent-vingt-huit, enregistré, constatant le dépôt fait ledit jour audit greffe de la copie dûment timbrée, collationnée, signée et enregistrée d'un contrat reçu par Me Guillaume **Buès**, notaire à Sisteron le dix-sept Mars mil-neuf-cent-vingt-huit, contenant concession par Madame Gabrielle Emma **Grimaud**, sans profession, Vve de Monsieur Ernest-Louis **Chauvin**, demeurant et domiciliée à Sisteron, ayant agi tant en son nom et pour son compte personnel qu'au nom et comme se portant expressément forte pour Monsieur Gaston François-Etienne **Chauvin** son fils mineur susnommé, demeurant avec elle, au profit de la Société requérante, de tous les droits nécessaires à l'établissement dans la propriété que Madame **Grimaud** possède, indivisément avec son fils sur le territoire de la commune de **Sisteron**, au quartier de Sarrebosc, paraissant cadastrée sous les numéros 1066, 1073 et 1445 de la section B. de deux lignes électriques aériennes et de leurs supports et accessoires pour le transport à haute tension de l'énergie électrique Le Poët-Saint-Auban, à charge par la Société concessionnaire d'amener gratuitement dans l'habitation de la concédante et de son fils sise sur le territoire de la commune de Sisteron, au quartier de Sarrebosc le courant électrique basse tension pour l'alimentation ce cet immeuble en énergie électrique, éclairage et force.

Avec déclaration que ladite notification leur était ainsi faite conformément à l'article 2194 du Code civil, afin qu'ils aient à prendre dans le délai de deux mois telles inscriptions d'hypothèque légale qu'ils aviseraient et que faute de ce faire dans ledit délai, la propriété objet de la concession sus-visée sera purgée et libérée de toutes hypothèques de cette nature non inscrites et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription d'hypothèque légale n'étant pas connus de la Société requérante, elle fera publier la présente notification dans un des journaux d'annonces judiciaires et légales conformément à la loi.

BUES, notaire.

En vente à la Librairie Pascal Lieutier.

Chez votre Libraire

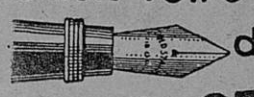

demandez

GOLD STARRY

"Le Stylo qui marche"

Nouveaux Modèles de Fabrication Française

FONCTIONNEMENT GARANTI

En vente à la librairie Lieutier

Le tue-mouche **Fly-Tox** et son appareil sont en vente à l'imprimerie, Papeterie LIEUTIER, Sisteron.

Location d'Automobiles

les taxis : JEAN GALVEZ

sont les mieux suspendus et les meilleur marché au kilomètre, adressez-vous

12, Rue de Provence, SISTERON

—o— *TELEPHONE* 2. —o—

BUVEZ L'EAU MINÉRALE

de SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON

GARANTIE NATURELLE

Exempte de gazéification artificielle R. C. Gap N° 1468

Pour renseignements, écrire au Directeur de la Source de St-Pierre d'Argençon (H-Alpes)

Location d'Autos

LA SUPER LIMOUSINE 4 ET 6 PLACES

DOUBLE SEPARATION -:- DERNIER CONFORT

TAXI : JEAN RULLAN

Téléphone 17. — SISTERON — Rue Mercerie No 6

© VILLE DE SISTERON

GARAGE CENTRAL

BUES FRERES

Automobiles et accessoires - Poids lourds - Tracteurs agricoles
Moteurs à explosion et électriques

Téléphone 18 — Place de l'Eglise — Adresse Télégraphique BUES autos, SISTERON

---

les Automobiles CITROËN SONT :

simples-robustes-économiques-bon marché

COMPAREZ LES PRIX ! !

Une conduite intérieure CITROEN cataloguée 25.600 frs. est livrée avec éclairage et démarages électriques, dispositif d'éclairage "Code" avertisseurs de ville et de route, essuie glace automatique ; montre, compteur kilométrique, indicateur du niveau d'essence, freins sur les 4 roues avec *Servo-frein* filtres à air, à huile et à essence, thermomètre de radiateur, miroir rétroviseur, peinture émail avec filets, garnitures intérieures, premier choix, sièges ajustables à volonté, outillage complet, 5 roues garnies, enjoliveurs de roues, etc., etc.

Demandez des renseignements sur la FAMILIALE 6 places 9 cv. et sur la conduite intérieure demi-luxe à 22.600 francs.

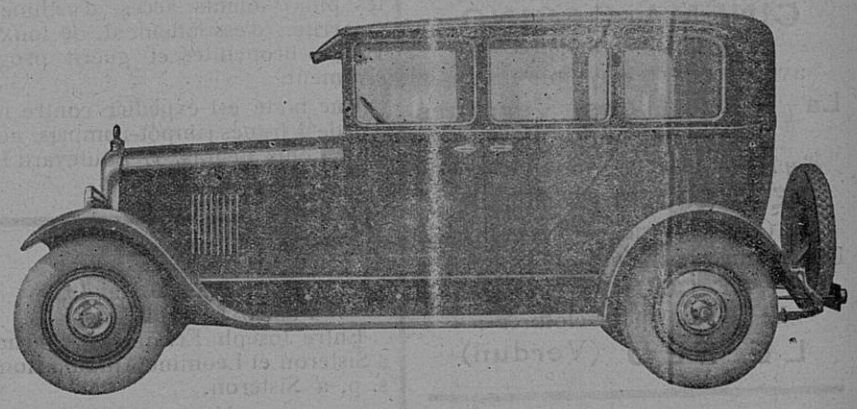

---

atelier Mécanique de Réparations

AVEC OUTILLAGE PERFFCTIONNÉ - AGENCEMENT MODERNE

Dépannage **Rapidité d'execution — Prix moderés** Remorquage

STOCK DE BANDAGES POIDS LOURDS

toutes dimensions en magasin

Mise en place

IMMEDIATE

par

presse hydraulique

STOCK DE PNEUMATIQUES

Stock de Roulements à Billes et de Pièces de rechange de toutes marques

DEPOT DES BATTERIES DININ
charge d'accumulateurs

ESSENCES ET PETROLES
— gros et détail —
Dépositaires de DESMARAIS frères

AUTOMOBILES D'OCCASION 5 & 10 C. V.

Le gérant,

Vu pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire,

© VILLE DE SISTERON